

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
ARLYSERE**

Notre Dame de Bellecombe

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du
Service public de l'eau potable**

Exercice 2020

Franck LOMBARD
Président d'Arlysère

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020.....	6
1.6.2.	Production	7
1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.6.4.	Autres volumes.....	8
1.6.5.	Volume consommé autorisé	8
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	11
2.3.	Recettes.....	13
3.	Indicateurs de performance	15
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	15
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	17
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	17
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	18
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	18
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	19
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	19
4.	Financement des investissements.....	21
4.1.	Branchements en plomb.....	21
4.2.	Montants financiers.....	21
4.3.	État de la dette du service	21
4.4.	Amortissements	21
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	22
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	22
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	23
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	23
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	24

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLYSERE
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : EP VEOLIA - Ntre Dame de Bellecombe
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Notre-Dame-de-Bellecombe
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 01/01/2006
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2020
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2021
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 09/06/2015 : Traitement DT-DICT et modification tarifaire
- Nature exacte de la mission du prestataire : affermage

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 493 habitants au 31/12/2020 (498 au 31/12/2019).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 695 abonnés au 31/12/2020 (693 au 31/12/2019).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Notre-Dame-de-Bellecombe	693			695	
Total	693			695	0,3%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 19,61 abonnés/km au 31/12/2020 (20,35 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 0,71 habitants/abonné au 31/12/2020 (0,72 habitants/abonné au 31/12/2019).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 116,72 m³/abonné au 31/12/2020. (119,82 m³/abonné au 31/12/2019).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 114 383 m³ pour l'exercice 2020 (108 210 pour l'exercice 2019).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
ndb - AIGUES FROIDES AMONT	3 584	4 115	14,8%
ndb - PLAN DERNIER	13 992	10 744	-23,2%
ndb - LES FRASSES N°1 CAPTAGE NORD	3 584	4 115	14,8%
ndb - LES FRASSES N°5	3 584	4 115	14,8%
ndb - LES FRASSES N°3	3 584	4 115	14,8%
ndb - LES FONTAINES	44 042	46 016	4,5%
ndb - LES RUPPES BLANCHES 1 AVAL	3 584	4 115	14,8%
ndb - LES RUPPES BLANCHES 2 AMONT	3 584	4 115	14,8%
ndb - PLAN DESERT N°1	3 584	4 115	14,8%
ndb - AIGUES FROIDES AVAL	3 584	4 115	14,8%
ndb - PLAN DESERT N°4	3 584	4 128	15,2%
ndb - PLAN DESERT N°3	3 584	4 115	14,8%
ndb - LES FRASSES N°1 CAPTAGE SUD	3 584	4 115	14,8%
ndb - PLAN DESERT N°2	3 584	4 115	14,8%
ndb - LES COMBES AVAL	3 584	4 115	14,8%
ndb - LES COMBES AMONT	3 584	4 115	14,8%
Total	108 210	114 383	5,7%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

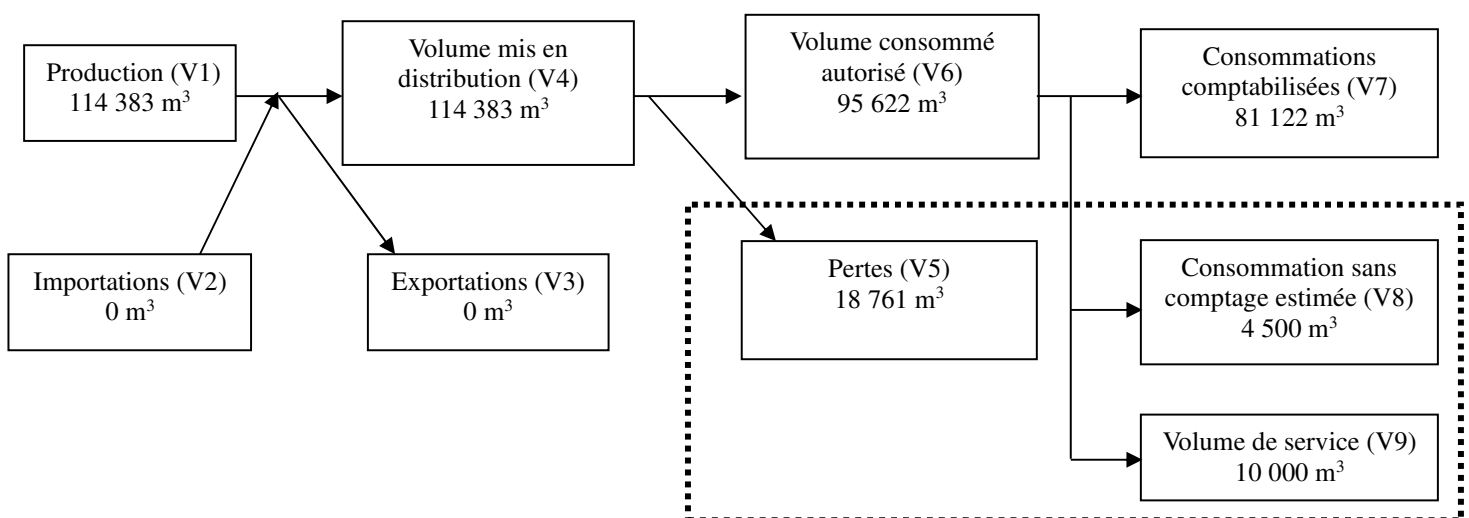
Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020

L'eau potable produite en usine est destinée initialement à se retrouver intégralement au robinet du consommateur. La réalité est plus complexe. Les volumes mis initialement en distribution se répartissent ainsi :

- Eau comptabilisée : ces volumes résultent des appareils de comptage. Ils incluent les volumes exonérés.
- Eau non facturée :
 - Eau non facturée autorisée :
 - Volume consommé sans comptage : volume estimé, utilisé pour les essais incendie, les manœuvres de pompiers, ...
 - Volume de service : volume estimé, autorisé pour l'exploitation du réseau de distribution : lavage de réservoirs, analyseurs de chlore, lavage de filtres et purges de réseau)
 - Volume dégrevé : volumes passés au compteur de l'utilisateur, mais qui ne sont pas facturés du fait de la mise en application de la loi Warsmann
 - Eau non facturée non autorisée : ce sont les volumes qui sont plus communément appelés « pertes » :
 - Volumes de fuites visibles mais également invisibles
 - Prélèvements illicites d'eau potable sur les poteaux incendie, fraudes au niveau des systèmes de comptage, ... La lutte contre ces pertes spécifiques est capitale afin de diminuer les pertes d'eau sur le réseau
 - Volumes sur compteurs non vus : il est estimé un volume qui peut être bien différent de la réalité de consommation. L'écart de volumes entre estimation et réel apparaît également dans ce volet « pertes »

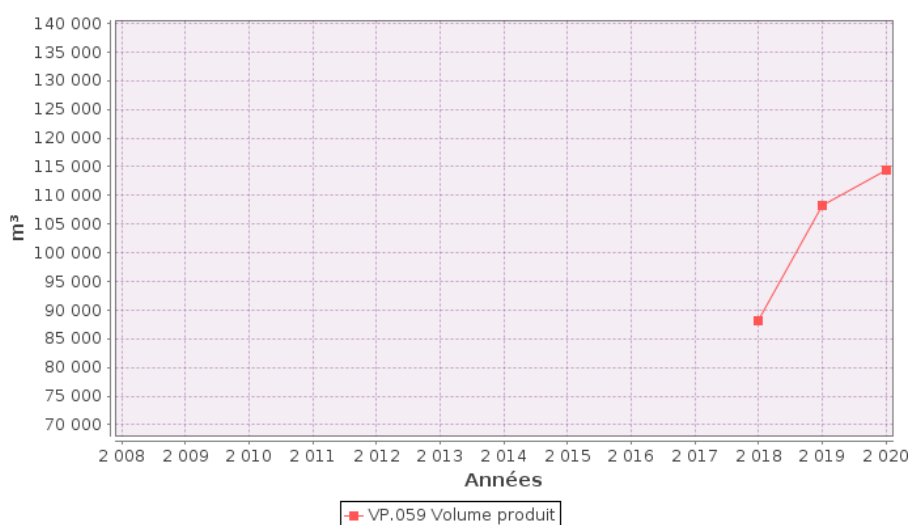


1.6.2. Production



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2019 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
ndb - AIGUES FROIDES AMONT	3 584	4 115	14,8%	40
ndb - PLAN DERNIER	13 992	10 744	-23,2%	40
ndb - LES FRASSES N°1 CAPTAGE NORD	3 584	4 115	14,8%	60
ndb - LES FRASSES N°5	3 584	4 115	14,8%	60
ndb - LES FRASSES N°3	3 584	4 115	14,8%	60
ndb - LES FONTAINES	44 042	46 016	4,5%	50
ndb - LES RUPPES BLANCHES 1 AVAL	3 584	4 115	14,8%	50
ndb - LES RUPPES BLANCHES 2 AMONT	3 584	4 115	14,8%	50
ndb - PLAN DESERT N°1	3 584	4 115	14,8%	50
ndb - AIGUES FROIDES AVAL	3 584	4 115	14,8%	50
ndb - PLAN DESERT N°4	3 584	4 128	15,2%	50
ndb - PLAN DESERT N°3	3 584	4 115	14,8%	50
ndb - LES FRASSES N°1 CAPTAGE SUD	3 584	4 115	14,8%	60
ndb - PLAN DESERT N°2	3 584	4 115	14,8%	50
ndb - LES COMBES AVAL	3 584	4 115	14,8%	0
ndb - LES COMBES AMONT	3 584	4 115	14,8%	50
Total du volume produit (V1)	108 210	114 383	5,7%	48,34





1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

Ces volumes résultent des relèves des appareils de comptage. Ils incluent les volumes exonérés.

En tant que délégataire du service, VEOLIA EAU assume des engagements d'échanges d'eau avec des tiers, en plus de la vente d'eau aux abonnés :

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
vente	SEM Remontées mécaniques NDB	Vente d'eau-SEM Remontées méca.

Les volumes vendus en 2020 sont :

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Total vendu (V7)	83 036	81 122	-2,3%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.4. Autres volumes

	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	3 150	4 500	42,9%
Volume de service (V9)	6 800	10 000	47,1%



1.6.5. Volume consommé autorisé

Les volumes consommés autorisés correspondent à la somme des :

- Volumes comptabilisés : ils résultent des relèves des appareils de comptage des abonnés. Ces volumes relevés correspondent aux volumes facturés (incluant les volumes exonérés) et aux volumes dégrevés, ramenés sur 365 jours.
- Volumes consommés sans comptage
- Volumes de service

	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	92 986	95 622	2,8%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 35,45 kilomètres au 31/12/2020 (34,05 au 31/12/2019).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	19,72 €	19,94 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,2527 €/m ³	0,2554 €/m ³
Autre : _____		€	€
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	129,17 €	131,52 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,598 €/m ³	0,609 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	____ €/m ³	____ €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,27 €/m ³	0,28 €/m ³
	VNF Prélèvement	____ €/m ³	____ €/m ³
	Autre : _____	____ €/m ³	____ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

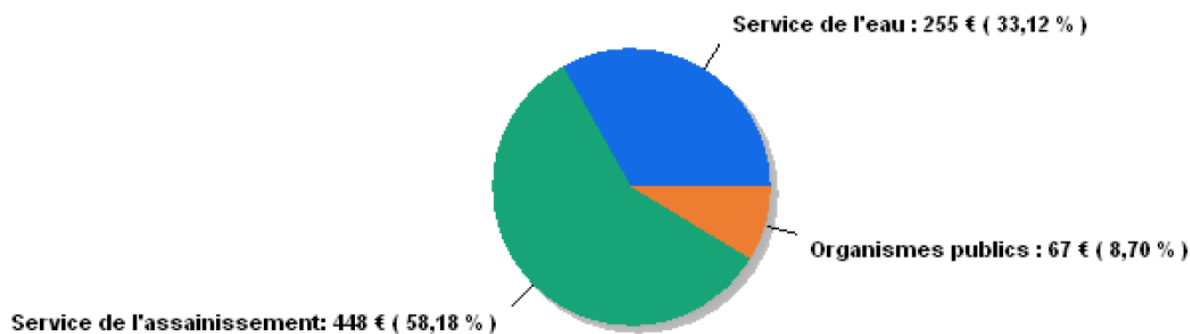
2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	19,72	19,94	1,1%
Part proportionnelle	30,32	30,65	1,1%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	50,04	50,59	1,1%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	129,17	131,52	1,8%
Part proportionnelle	71,76	73,08	1,8%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	200,93	204,60	1,8%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	—	—	—%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	32,40	33,60	3,7%
VNF Prélèvement :	—	—	—%
Autre :	—	—	—%
TVA	15,59	15,88	1,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	47,99	49,48	3,1%
Total	298,96	304,67	1,9%
Prix TTC au m³	2,49	2,54	2%

Facture 120m³ / Répartition du prix du service de l'Eau



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

2.3. Recettes



Données issues du RAD 2020, chapitre « Compte annuel de résultat de l'exploitation de la Délégation (CARE) »

Collectivité: **B5530 - NOTRE DAME DE BELLECOMBE**

Eau

LIBELLE	2019	2020	Ecart %
PRODUITS	270 804	265 977	-1.78 %
Exploitation du service	204 278	197 897	
Collectivités et autres organismes publics	63 059	61 864	
Travaux attribués à titre exclusif	4 548	2 819	
Produits accessoires	- 1 082	3 396	
CHARGES	274 629	272 280	-0.86 %
Personnel	84 917	87 522	
Energie électrique	9 950	12 899	
Produits de traitement	0	464	
Analyses	4 673	5 243	
Sous-traitance, matières et fournitures	38 184	41 536	
Impôts locaux et taxes	3 392	4 951	
Autres dépenses d'exploitation	37 167	32 649	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	2 964	3 043	
<i>engins et véhicules</i>	7 065	7 391	
<i>informatique</i>	7 764	7 419	
<i>assurances</i>	2 063	3 804	
<i>locaux</i>	15 889	13 808	
<i>autres</i>	1 418	- 2 813	
Contribution des services centraux et recherche	6 062	4 320	
Collectivités et autres organismes publics	63 059	61 864	
Charges relatives aux renouvellements	13 016	11 303	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	13 016	11 303	
Charges relatives aux investissements	5 698	5 336	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	5 698	5 336	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	3 672	3 640	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	4 843	555	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 3 826	- 6 303	NS
RESULTAT	- 3 826	- 6 304	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

3/18/2021

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE : les données ci-dessous sont en Euros.

Etat détaillé des produits (1)
Année 2020

Collectivité: B5530 - NOTRE DAME DE BELLECOMBE

Eau

LIBELLE	2019	2020	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	172 531	165 834	-3.88 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	166 344	166 590	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	6 187	- 756	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	31 747	32 063	1.0 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	31 388	31 759	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	359	304	
Exploitation du service	204 278	197 897	-3.12 %
Produits : part de la collectivité contractante	46 535	45 643	-1.92 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	45 486	45 692	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	1 049	- 49	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	16 524	16 221	-1.83 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	16 705	16 360	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 181	- 139	
Collectivités et autres organismes publics	63 059	61 864	-1.90 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	4 548	2 819	-38.02 %
Produits accessoires	- 1 082	3 396	NS

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

3/18/21

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Charges et produits sont relativement stables. L'impact COVID ne se fera sentir qu'en 2021 avec le décalage des dates de facturation par rapport à l'année civile.

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie	32	0	32	0
Paramètres physico-chimiques	18	0	16	1

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	93,8%

Durant l'exercice 2020, le prestataire a aussi procédé à des contrôles dans le cadre de la surveillance en interne. La surveillance de l'exploitant permet de s'assurer du respect à tout moment des exigences de qualité de l'eau produite et distribuée. Les contrôles sont effectués à la sortie des usines mais aussi sur le parcours de l'eau jusqu'au compteur de l'abonné :

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie	30	0
Paramètres physico-chimiques	0	0

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du

descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	105

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

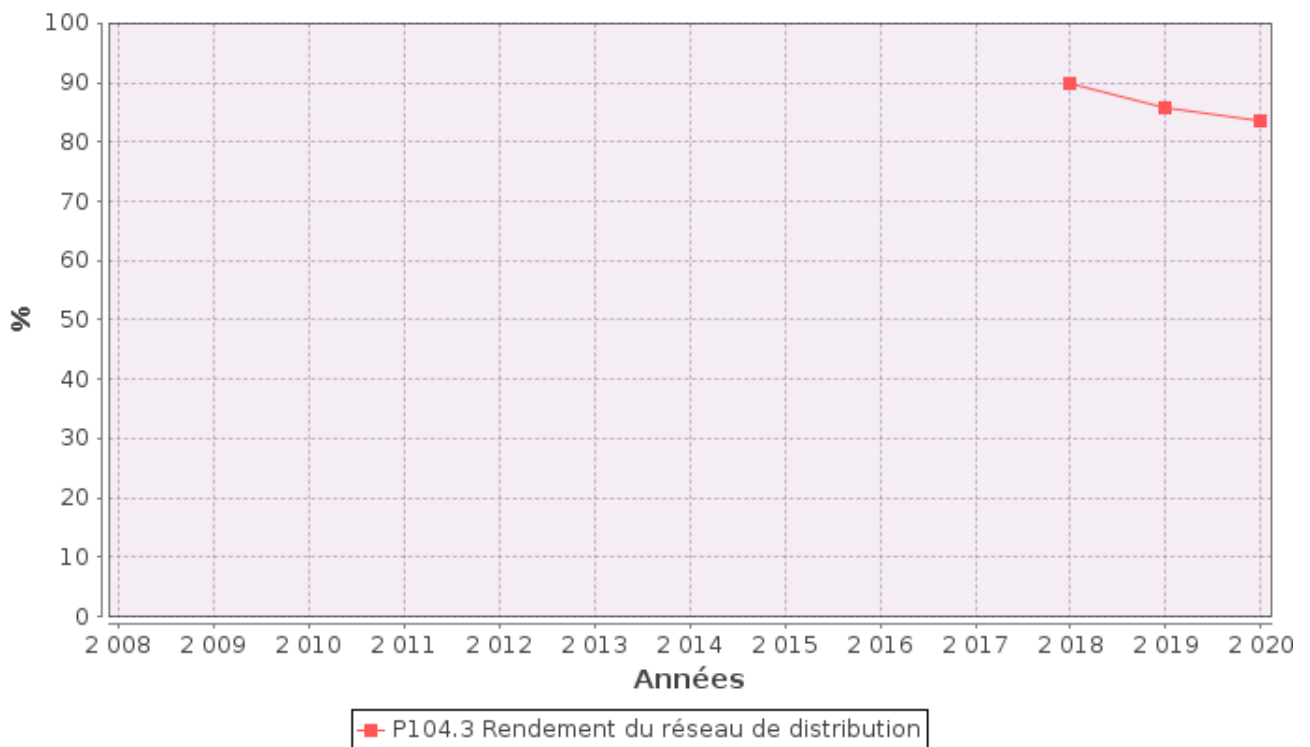
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	85,9 %	83,6 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	7,48	7,39
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	76,7 %	70.92 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

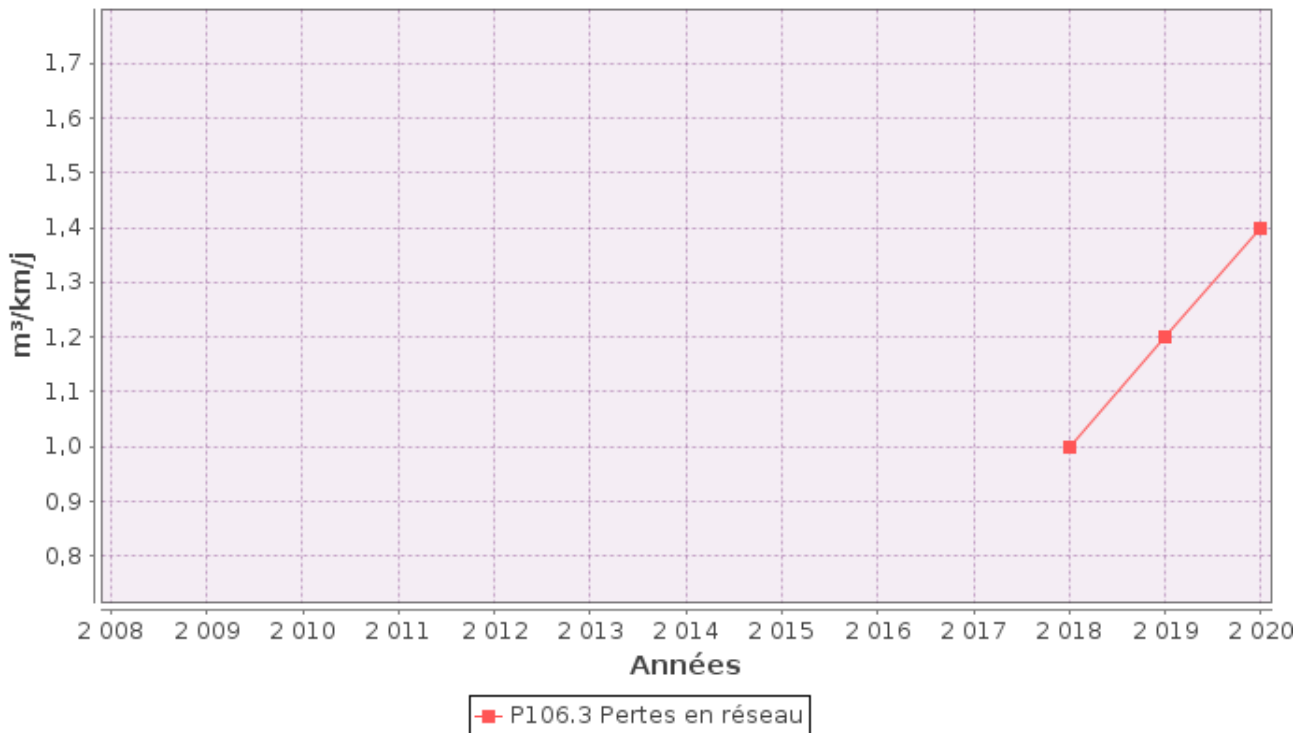
Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,6 m³/j/km (2 en 2019).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 1,4 m³/j/km (1,2 en 2019).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (0,41 en 2019).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 48,3% (48% en 2019).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre total des branchements	529	534
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

4.2. Montants financiers



	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	4 548	64 123 Ex. 2020 DSP Eau
Montants des subventions en €		579 717 Montant global Agglo.
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		543 796,57
Montant remboursé durant l'exercice en € (budget DSP Eau)	en capital	28 854.10
	en intérêts	16 321.66

4.4. Amortissements



Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de 3 165 442 € (données issues du BP 2020 régie eau et

DSP eau, chapitre 042 dépenses de fonctionnement (885 000,00 € en 2019).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
BP 2020 Régie et DSP eau, dépenses équipement	6 397 200 euros	5 423 000 euros

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



PPI Annexé

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2020 (0 €/m³ en 2019).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2019	Exercice 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	498	493
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,49	2,54
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	93,8%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	85,9%	83,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2	2,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,2	1,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,41%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	48%	48,3%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0